

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - Commune

Séance du mardi 22 octobre 2024
Délibération N° DE_042_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	11
Date de la convocation : 15/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU

Représentés : Patrice COUDON représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS représentée par Aurore LEFEBVRE

Absents et Excusés : Patrick EVEILLARD, Antoine GENGE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Réfection de voirie Lotissement Peyragude.

Dans le cadre du programme de la réfection de voirie débuté en 2022, Mme le Maire propose d'inscrire pour l'année 2025 le lotissement de Peyragude. Aux travaux de voirie s'ajoutent :

- l'enfouissement de la basse tension
- l'enfouissement de l'éclairage public
- l'enfouissement du réseau téléphonique
- le déplacement de la borne incendie (à l'entrée du Lotissement).

Mme le Maire présente le coût des travaux :

Nature	Montant total HT	Participation mairie HT	Participation TTC
Basse tension	28 400,00	17 040,00	20 448,00
Eclairage public	7 560,00	3 780,00	4 536,00
Réseau téléphonique	6 260,00	3 130,00	3 756,00
Voirie	14 391,00	14 391,00	17 269,00
SDIS	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL	59 611,00	41 341,00	49 009,00

Date de transmission de l'acte: 23/10/2024
Date de réception de l'AR: 23/10/2024

015-211500889-DE_042_2024-DE
A G E D I

municipal valident pour l'année 2025 :

- la réfection de la voirie de Peyragude
- l'enfouissement de la basse tension
- l'enfouissement de l'éclairage public
- l'enfouissement du réseau téléphonique
- le déplacement de la borne incendie (à l'entrée du Lotissement).

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE
Secrétaire de séance



DE_042_2024

Date de transmission de l'acte: 23/10/2024

Date de reception de l'AR: 23/10/2024

015-211500889-DE_042_2024-DE

A G E D I